



MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE
GRUPE BANQUE POPULAIRE

GUIDE COMMERCIAL

ASSISTANCE EXPATRIES

ASSISTANCE EXPATRIES FICHE PRODUIT

DEFINITION :

Le contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » est un produit d'assistance qui offre, un choix large de prestations. C'est une assistance permanente au souscripteur, à sa famille et à son véhicule aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.

CIBLE :

Particulier de nationalité étrangère, résidant au Maroc.

DOMAINES D'INTERVENTION :

Les prestations offertes par le produit «ASSISTANCE EXPATRIES » sont garanties en cas de : maladie, décès, accident, panne ou vol du véhicule.

Les prestations garanties s'appliquent : sans franchise kilométrique.

BENEFICIAIRES :

L'Assuré, personne physique de nationalité étrangère résidant au Maroc.

- Les membres de sa famille résidant au Maroc, nommément inscrits aux conditions particulières, soient exclusivement :
 - Son (ses) conjoint (s) ;
 - Ses enfants, mineurs, légalement à charge, ou ayant au plus 25 ans et poursuivant leurs études.

VEHICULE GARANTI :

Véhicule(s) automobile de tourisme à quatre roues, d'un poids total autorisé en charge de moins de 3,5 tonnes, immatriculé(s) au Maroc ou à l'étranger, appartenant ou nominativement attribué(s) à la personne bénéficiaire dûment mentionné sur les conditions particulières et dont la prime a été réglée.

TERRITORIALITE :

Les garanties du contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » sont acquises d'une manière indivisible dans l'étendue territoriale ci-après :

- **Pour les personnes** : Dans le Monde entier y compris le Maroc.
- **Pour les véhicules** : Maroc , Albanie, Allemagne, Autriche, Baléares, Belgique, Biélorussie, Bosnie, Bulgarie, Canaries, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne continentale, France métropolitaine, Finlande, Irlande, Islande, Grèce et îles, Hongrie, Italie et îles, Lettonie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Madère, Malte, Moldavie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal continental, République San Marin, République Slovaque, République Tchèque, Roumanie, Russie (partie européenne), Royaume Uni et île anglo-normandes, Serbie Monténégro, Slovénie, Suisse, Suède, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vatican.

GARANTIES DU CONTRAT « ASSISTANCE EXPATRIES » :

GARANTIES "A" - Assistance aux personnes en cas d'accident ou de maladie

- Transport sanitaire au Maroc et à l'étranger ;
- Frais de voyage d'un proche parent accompagnateur au Maroc ;
- Frais de séjour d'un proche parent accompagnateur au Maroc et à l'étranger ;
- Présence auprès de la personne bénéficiaire au Maroc et à l'étranger ;
- Avance de caution d'admission dans un établissement hospitalier au Maroc ;
- Visite médicale à domicile au Maroc dans 21 villes ;
- Avance de frais médicaux au Maroc ;
- Frais médicaux à l'étranger ;
- Retour de la personne bénéficiaire après hospitalisation à l'étranger.

ASSISTANCE EXPATRIES FICHE PRODUIT (SUITE)

GARANTIES "B" - Assistance aux personnes liée à l'usage du véhicule garanti

- Mise à disposition d'un chauffeur au Maroc et à l'étranger ;
- Assistance en cas de vol ou d'immobilisation du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Assistance aux personnes en cas de panne du véhicule de plus de 10 ans d'âge, au Maroc et à l'étranger ;
- Défense et recours automobile à l'étranger ;
- Avance de caution pénale à l'étranger.

GARANTIES "C" - Assistance propre au véhicule garanti

- Récupération du véhicule garanti au Maroc et à l'étranger ;
- Remorquage du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Envoi de pièces détachées au Maroc et à l'étranger ;
- Frais de gardiennage du véhicule au Maroc et à l'étranger ;
- Retour du véhicule garanti retrouvé au Maroc et à l'étranger ;
- Frais d'abandon légal du véhicule à l'étranger ;
- Avance de fonds pour réparation du véhicule garanti à l'étranger.

GARANTIES "D" - Assistance liée au décès

- Assistance à la suite du décès à l'étranger d'un proche parent ;
- Rapatriement ou transport du corps en cas de décès de la personne bénéficiaire au Maroc ou à l'étranger ;
- Retour au domicile des membres de la famille bénéficiaires.

DUREE, PRISE D'EFFET :

Le présent contrat est valable pour une durée ferme d'un an sans tacite reconduction, qui s'étend de la date de prise d'effet jusqu'à l'échéance fixée aux conditions particulières du contrat « ASSISTANCE EXPATRIES ».

Date de prise d'effet : Le lendemain à midi de la date de paiement de la prime.

POINTS DE CONTACT :

Au Maroc : 05 22 30 30 30
A l'étranger : 00 33 1 45 81 16 16/17 17
Site Web : www.mai.co.ma

BAREME DE TARIFICATION :

PRIME	
INDIVIDUEL	1.500 DHS TTC / An
COUPLE	2.800 DHS TTC/An
FAMILLE	4.000 DHS TTC/An

ASSISTANCE EXPATRIES ARGUMENTAIRE COMMERCIAL

Sachant que le meilleur argumentaire commercial qui soit est celui qui est déployé **au cas par cas**, en tenant compte **des attentes** de chaque client, l'argumentaire ci-dessous est plutôt générique, et nous comptons sur votre expertise pour en puiser l'argument (ou les arguments) qui vous semble (nt) être le (s) plus percutant (s) pour une vente réussie.

PRESTATIONS DIVERSIFIEES REpondant A DES BESOINS URGENTS DE TOUS LES JOURS	Le contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » offre un ensemble de prestations diversifiées et utiles , intervenant pour garantir à l'assuré expatrié ainsi qu'à sa famille le soutien et l'aide en cas de besoin, dans des situations de détresse et d'infortune (maladie, accident, panne de voiture, décès,...).
COUVERTURE LARGE	Le contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » offre à l'assuré, à sa famille, et à son véhicule, un éventail de prestations utiles et variées au Maroc et dans plus de 40 pays à travers le monde. Son véhicule est couvert qu'il soit immatriculé au Maroc ou à l'étranger.
ASSISTANCE PERMANENTE	L'assuré ainsi que les membres de sa famille sont assistés 24H /24 et 7J/7 aussi bien au Maroc qu'à l'étranger.
ASSISTANCE COMPLETE	Le CONTRAT « ASSISTANCE EXPATRIES » garantit une assistance médicale, technique, juridique et même en cas de décès : <ul style="list-style-type: none"> *Assistance aux personnes en cas d'accident ou de maladie; *Assistance aux personnes et au véhicule en cas d'accident, de panne ou de vol du véhicule ; *Assistance en cas de décès d'un assuré, ou de l'un de ses proches parents ; *Assistance juridique à l'étranger.
ASSISTANCE EFFICACE	Une équipe qualifiée se met à la disposition de l'assuré ainsi qu'à celle des membres de sa famille couverts, pour leur assurer le meilleur service, aussi bien en interne par les agents de MAI, que par ses prestataires. En plus, tous les appels sont enregistrés de façon à nous permettre d'assurer à nos clients la meilleure satisfaction possible.
COUVERTURE DE TOUTE LA FAMILLE	L'assuré lui même, son conjoint, ses enfants à charge, et même son véhicule sont couverts par un seul contrat.
UN PRODUIT RENTABLE POUR L'ASSURE	Le produit présente un bon rapport qualité/Prix, eu égard aux différentes prestations fournies en cas de sinistre.
UN PRODUIT ADAPTE AUX BESOINS DE L'ASSURE	Le contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » présente à l'assuré plusieurs options d'adhésion selon son statut familial : <ul style="list-style-type: none"> *Adhésion individuelle ; *Adhésion couple ; *Adhésion familiale.

ASSISTANCE EXPATRIES ARGUMENTAIRE COMMERCIAL (SUITE)

POURQUOI LES FRAIS MEDICAUX DE L'ASSURE NE SONT-ILS PAS PRIS EN CHARGE ?	Si, le contrat prévoit la prise en charge des frais médicaux à l'étranger en cas d'accident ou d'une maladie à caractère urgent et imprévisible.
ET AU MAROC ?	Nous accordons une avance des frais médicaux à concurrence de 20.000 Dirhams, en cas d'accident ou d'une maladie à caractère urgent et imprévisible.
VOTRE CONTRAT ME PARAIT UN PEU CHER ?	Nos produits sont les moins chers sur le marché. Si vous permettez que je vous explique tous les avantages du produit, vous allez vous rendre compte par vous -même, de l'excellent rapport Qualité - Prix qu'il présente.
LA CONCURRENCE OFFRE PLUS DE PRESTATIONS.	Nous offrons mieux. En effet, les garanties prévues en plus par le Contrat « ASSISTANCE EXPATRIES » sont très importantes selon qu'il s'agit de l'avance pour frais médicaux au Maroc, ou encore de la visite médicale à domicile dans 21 villes marocaines.
LE CONTRAT PRESENTE BEAUCOUP D'EXCLUSIONS.	Dont le nombre est infime, comparé à celui des prestations, sachant qu'il n'existe pas de contrat sans exclusions.

ASSISTANCE EXPATRIES

PRINCIPALES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS DE GARANTIES

PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- Les états pathologiques, physiologiques ou physiques antérieurs à la date de souscription,
- Les frais de diagnostic ou de surveillance d'un état de grossesse à moins d'une complication nette et imprévisible de cet état,
- Les frais de prothèse,
- Les états pathologiques connus de la personne bénéficiaire et susceptibles de présenter des risques en cas de déplacement,
- Les maladies chroniques déclarées avant le 5ème mois suivant la date de la souscription au présent contrat,
- Les maladies, examens, explorations et soins faisables et/ou traitables au Maroc pour les demandes d'évacuation vers l'étranger,
- Les frais médicaux engagés au Maroc,
- Les pannes, les accidents ou les vols survenus en dehors des pays de couverture mentionnés à l'article « Territorialité » des Conditions Générales du contrat « ASSISTANCE EXPATRIES »,
- Les assistances sur les véhicules de plus de 10 ans d'âge en cas de panne, sauf pour les prestations prévues à la garantie « B3 » des Conditions Générales du contrat « ASSISTANCE EXPATRIES »,
- Les véhicules de location.

PRINCIPALES LIMITATIONS DE GARANTIES :

- Le contrat ne couvre pas les dépenses que l'assuré a engagées de sa propre initiative. Dans tous les cas, les prestations qui n'auraient pas été organisées par MAI ou avec son accord express, ne donnent droit à posteriori à aucun remboursement ou indemnisation ;
- Les garanties d'assistance prévues par le contrat ne s'appliquent que pour des séjours ininterrompus limités à Quatre Vingt Dix (90) jours à l'étranger.

ASSISTANCE EXPATRIÉS LES PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX DEMANDES DE REMBOURSEMENT

FRAIS MÉDICAUX :

- L'attestation de l'autorité médicale compétente, avec description détaillée des blessures ou de la maladie (compte rendu médical détaillé);
- Les originaux des factures de soins et notes d'honoraires médicaux dûment acquittés ;
- Les formulaires et justificatifs de remboursement de l'organisme d'assurance ou de prévoyance sociale à l'étranger, ou à défaut la lettre de non prise en charge produite par l'organisme d'assurance;
- Photocopie de la première page du passeport du bénéficiaire et celle mentionnant le cachet d'entrée au Maroc ou à l'étranger coïncidant avec l'hospitalisation.

REMBOURSEMENT DE TITRE DE TRANSPORT (RTT) :

- L'original de l'acte de décès ;
- Document justifiant le lien de parenté entre le bénéficiaire et le défunt ;
- L'original du titre de transport ;
- Photocopie de la première page du passeport du bénéficiaire et celle mentionnant le cachet d'entrée au Maroc ou à l'étranger.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RAPATRIEMENT DE CORPS :

- L'original de l'acte de décès ;
- Copie du laissez passer mortuaire ;
- Les factures originales de règlement (fret et frais funéraires) ;

REMBOURSEMENT DES FRAIS EN CAS DE SINISTRE TECHNIQUE :

- La facture originale ;
- Copie de la carte grise + attestation d'assurance ;
- Un document justifiant la réalisation du sinistre : panne (attestation d'immobilisation) accident (constat ou PV) ;
- Photocopie de la première page du passeport du bénéficiaire et celle mentionnant le cachet d'entrée au Maroc ou à l'étranger.

CONTRAT ASSISTANCE EXPATRIES FOIRE AUX QUESTIONS

QUELS SONT LES PAYS COUVERTS PAR LE PRODUIT ?	L'assuré est couvert ainsi que les membres de sa famille dans le monde entier. Son véhicule est également couvert au Maroc, en Tunisie et dans plus de 40 pays à travers le monde (Territorialité détaillée au niveau de la fiche produit ci-dessous).
QUELLE EST LA DUREE DE VALIDITE DU CONTRAT ?	Le contrat est valable pour une durée ferme d'une année
UNE PERSONNE PHYSIQUE PEUT-ELLE SOUSCRIRE AU CONTRAT POUR LE COMPTE D'UNE AUTRE PERSONNE ?	Effectivement, cela est possible, sachant que même une personne morale peut souscrire au contrat pour le compte d'autrui, et s'engage de ce fait envers MAI pour le paiement de la prime.
LE CONTRAT EST-IL RENOVELABLE PAR TACITE RECONDUCTION ?	Non, le contrat prend fin à la date d'échéance fixée aux conditions particulières. Une lettre de rappel sera envoyée aux clients pour leur rappeler l'arrivée à échéance de leur contrat.
LES ENFANTS DE L'ASSURE PEUVENT-ILS ETRE COUVERTS EUX AUSSI PAR LE CONTRAT ?	Bien sur, l'assuré ainsi que les membres de sa famille y compris ses enfants peuvent être couverts dans le cadre du contrat « ASSISTANCE EXPATRIES », dans la mesure où ils sont mineurs, légalement à charge, ou ayant au plus 25 ans et poursuivant leurs études.
EN CAS DE PANNE IMMOBILISANT LE VEHICULE, LE CONTRAT PERMET-IL SON REMORQUAGE ?	Bien entendu ! le remorquage est garanti depuis le lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche, aussi bien au Maroc qu'à l'étranger dans la limite d'un plafond de 1.500 Dirhams.
EN CAS DE DECES D'UN PROCHE PARENT DE L'ASSURE A L'ETRANGER, CE DERNIER POURRA- IL BENEFICIER DE PRESTATIONS DANS LE CADRE DE CE CONTRAT ?	Oui, nous accordons un titre de transport A/R en faveur de la personne bénéficiaire pour lui permettre d'assister à l'inhumation du proche parent à l'étranger.
LE CONTRAT RESTE-IL VALABLE POUR UN ASSURE QUI DEPASSE TROIS MOIS A L'ETRANGER ?	Le contrat ne garantit pas les sinistres survenant au-delà d'une période ininterrompue de 90 jours à l'étranger.
QUEL EST LE TARIF DU CONTRAT ?	Le tarif varie en fonction de la nature de l'adhésion : Prime Individuelle : 1.500 DH /An Prime Couple : 2.800 DH/An Prime Familiale : 4.000 DH/An
SI JE DESIRE DAVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT, JE DOIS PROCEDER COMMENT ?	Pour cela, nos équipes sont disposées à répondre à toutes vos interrogations. Il vous suffit d'appeler au numéro suivant : 0.5.22.54.30.30 Vous pouvez également consulter notre site web à l'adresse suivante : www.mai.co.ma